

"Respect-Santé-Nature"  
*La nouvelle association naturiste du C.H.M. de Montalivet*

Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc

le 11 septembre 2013 sous le n° W334001680

Montalivet, le 25 janvier 2018

Messieurs le Maire et Adjoint au Maire  
Mairie  
33930 - Vendays-Montalivet

Objet: demande de précisions suite à notre RV du 19 janvier 2018

Messieurs,

Nous voudrions déjà vous remercier d'avoir accepté notre demande de rendez-vous et pour l'excellent accueil que nous a réservé Monsieur Trijoulet le 19 janvier dernier.

Après cette rencontre subsistent encore des incertitudes que nous aimerions lever afin de dissiper d'éventuels malentendus ou incompréhensions de notre part.

Nous souhaiterions ainsi obtenir l'assurance que la destination exclusivement naturiste du CHM sera bien reconduite sur toute la durée du prochain bail et que cette condition ne puisse être remise en cause avant le prochain renouvellement. Faute de temps pour le vérifier, Tony Trijoulet, nous avait indiqué qu'il n'était pas certain que cette mention figure sur le bail en chantier.

Par ailleurs, Tohapi aurait demandé à la Mairie de lui louer la zone tampon située entre le CHM et le camping ACM afin d'étendre ce dernier. Nous pouvons comprendre l'avantage financier que pourrait tirer la Mairie d'une telle opération, cependant pour nous, usagers du CHM, le danger est immense. Celui-ci se situe à deux niveaux:

1/ au niveau des nuisances sonores provenant de l'ACM. Que ce soit le matin (cours de zumba) ou le soir (musique amplifiée, concerts), ces nuisances occasionnent déjà, alors que les campings sont distants, une gêne importante pour les riverains résidant au CHM. Nous ne parlons même pas des week-ends d'intégration organisés par l'ACM où musique, quads dans la forêt, sur la dune, la plage, de jour comme de nuit, ont véritablement « pourri » le séjour des familles naturistes durant le week-end de Pâques 2016, par exemple. Ce qui ne nous rassure pas, c'est que M. Lamure, le directeur de l'ACM à l'époque, avait répondu à notre invitation de venir au CHM pour évaluer par lui-même le niveau des nuisances... 6 mois plus tard en indiquant qu'il n'était pas responsable. M. Lamure est aujourd'hui le nouveau directeur du CHM.

Nous appelons aussi votre attention sur le fait que des usagers ont reçu leur nouveau contrat (désormais annuel) et que celui-ci stipule qu'ils ne peuvent porter plainte contre la Socnat pour nuisances sonores (ici en pièce jointe). Enfin, M. Alaux fait croire que la Police Municipale pourrait intervenir en cas de nuisances sonores au CHM (article du *Journal du Médoc* du 24 novembre 2017) alors que Tony Trijoulet nous a affirmé que ce genre de problème relève de la seule responsabilité du CHM et que toute manière, les policiers quittent leur poste l'été à 22h.

2/ au niveau de la cohabitation sur la plage entre naturistes et vacanciers « textiles ». Elle est déjà tendue malgré l'existence d'une zone intermédiaire. Le projet d'extension de l'ACM pourrait faire disparaître cette zone neutre et par conséquent concentrer encore plus la population naturiste (15.000 personnes jour en pleine saison).

Dans ces conditions, ce projet « brut » nous paraissant extrêmement dangereux, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir étudier de meilleures options afin de permettre aux familles venant au CHM de profiter pleinement du cadre agréable et suffisamment étendu auquel elles ont droit.

Enfin, nous voulons vous remercier pour l'accord de principe donné par Tony Trijoulet concernant notre proposition de présenter ensemble un dossier à l'UNESCO afin que le Naturisme puisse être inscrit au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité. Dans le cas où le dossier serait validé, ce serait une véritable reconnaissance de ce mode vie et de ses pratiquants et aussi un beau succès à mettre à l'actif de la Commune qui doit une grande part de sa notoriété au Centre Héliomarin.

Dans l'attente de vos réponses (que vous pouvez nous adresser par mail), nous vous prions, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint au Maire, d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Gilles Kerpen,  
président de l'association